



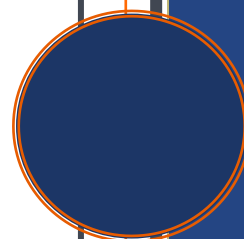
**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**GUIDE D'INSCRIPTION AUX  
EPREUVES TERMINALES DES  
BACCALAUREATS GENERAL ET  
TECHNOLOGIQUE DES CANDIDATS  
INDIVIDUELS ET CNED CARTE  
LIBRE**

**SESSION 2026**

**DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS [DEC 3]**



## SOMMAIRE

✦ FICHE REPÈRE N°1 – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS DE PASSATION .....	3
ENSEIGNEMENTS RELEVANT DU CONTRÔLE CONTINU (CC) AU BACCALAURÉAT .....	4
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS RELEVANT DU CC .....	4
LA QUESTION DE L'ABSENTÉISME .....	5
✦ FICHE REPÈRE N°2 – INSCRIPTION DES CANDIDATS .....	6
COMPTE UTILISATEUR .....	6
MON INSCRIPTION .....	7
INFO CANDIDATURE .....	7
QUALIFICATION .....	8
ÉPREUVES .....	8
RÉCAPITULATIF .....	9
NUMÉRO D'INSCRIPTION .....	9
CONFIRMATION D'INSCRIPTION .....	9
PIÈCES JUSTIFICATIVES .....	9
CONVOCATION AUX ÉPREUVES .....	10
RÉSULTATS ET RELEVÉS DE NOTES .....	10
✦ FICHE REPÈRE N°3 – CHANGEMENT DE STATUT ET INTERRUPTION DE SCOLARITÉ ...	11
PASSAGE D'UN STATUT SCOLAIRE EN 1 <sup>ÈRE</sup> À UN STATUT INDIVIDUEL EN TERMINALE .....	11
PASSAGE DE LA VOIE GÉNÉRALE VERS LA VOIE TECHNOLOGIQUE .....	11
PASSAGE DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE VERS LA VOIE GÉNÉRALE .....	11
CHANGEMENT DE SÉRIE EN VOIE TECHNOLOGIQUE .....	11
PASSAGE DE LA VOIE PRO VERS LA VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE .....	12
INTERRUPTION AU COURS DU CYCLE TERMINAL .....	12
✦ FICHE REPÈRE N°4 – INTERRUPTION ET RÉINSCRIPTION AU BACCALAURÉAT .....	13
RÉINSCRIPTION APRÈS UN ÉCHEC AU BACCALAURÉAT .....	13
RÉINSCRIPTION APRÈS PLUSIEURS ÉCHECS AU BACCALAURÉAT .....	13
RÉINSCRIPTION APRÈS UN SUCCÈS AU BACCALAURÉAT .....	14
✦ FICHE REPÈRE N°5 – ÉPREUVES DE PREMIÈRE (DÉROGATIONS ET CONSERVATION DES NOTES) .....	15
ANNEXE ❶ – FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE REMPLACEMENT 2026 ..	17
ANNEXE ❷ – FORMULAIRE DE RENONCIATION AU BÉNÉFICE DE NOTES .....	18
ANNEXE ❸ – LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES .....	19

Bureau des épreuves de première

[ce.decea@ac-montpellier.fr](mailto:ce.decea@ac-montpellier.fr)

Bureau des épreuves de terminale

[ce.decinscription@ac-montpellier.fr](mailto:ce.decinscription@ac-montpellier.fr)

RECTORAT DE MONTPELLIER

Bureau du baccalauréat général et technologique

31, rue de l'Université - CS 39004

34064 Montpellier cedex 2

[www.ac-montpellier.fr](http://www.ac-montpellier.fr)

### CALENDRIER

Inscriptions du 13 octobre 2025 14h00 au 7 novembre 2025 18h00

Retour des pièces justificatives au plus tard le 15 novembre, **cachet de la poste faisant foi**

Les premières épreuves auront lieu dès le mois d'avril. Le calendrier académique des épreuves sera disponible sur le site de l'académie courant du mois de janvier.

Les convocations sont publiées sur CYCLADES 15 jours minimum avant chaque épreuve.

#### POINT DE VIGILANCE

- **Tout candidat souhaitant s'inscrire aux épreuves du baccalauréat général ou technologique devra impérativement respecter les démarches indiquées dans ce guide.**
- **Tout retard et oubli d'envoi des pièces justificatives entraîneront l'annulation de l'inscription à la présente session.**
- **Toute absence\* à une épreuve doit être justifiée au plus tard trois jours ouvrables\*\* (72 heures) après le déroulement de l'épreuve.**
- **Toute absence non justifiée sera sanctionnée par un zéro à l'épreuve non subie.**

\* Motif médical (certificat médical) ou pour cause de force majeure dûment constatée.

\*\* Un jour **ouvrable** correspond à tous les jours de la semaine, à l'exception du jour de repos hebdomadaire (généralement le dimanche) et des jours fériés habituellement non travaillés. On en compte 6 par semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, généralement).

Les candidats au baccalauréat sont dits « individuels » ou « isolés » quand :

- ils ne suivent les cours d'aucun établissement, ou
- ils sont inscrits dans un établissement privé n'ayant pas signé de contrat avec l'État, un établissement français à l'étranger ne bénéficiant pas d'une homologation pour le cycle terminal du lycée général et technologique ou au centre national d'enseignement à distance (CNED) en scolarité libre.

## ENSEIGNEMENTS RELEVANT DU CONTRÔLE CONTINU (CC) AU BACCALAURÉAT

En voie générale :

**Enseignements obligatoires :** histoire-géographie, enseignement moral et civique, langue vivante A (LVA), langue vivante B (LVB), enseignement scientifique, spécialité suivie uniquement en classe de première ;

**Enseignements optionnels :** arts, éducation physique et sportive, langue des signes française, langue vivante C (LVC), langues et cultures de l'antiquité (latin ou grec), mathématiques complémentaires, mathématiques expertes, droits et grands enjeux du monde contemporain.

En voie technologique :

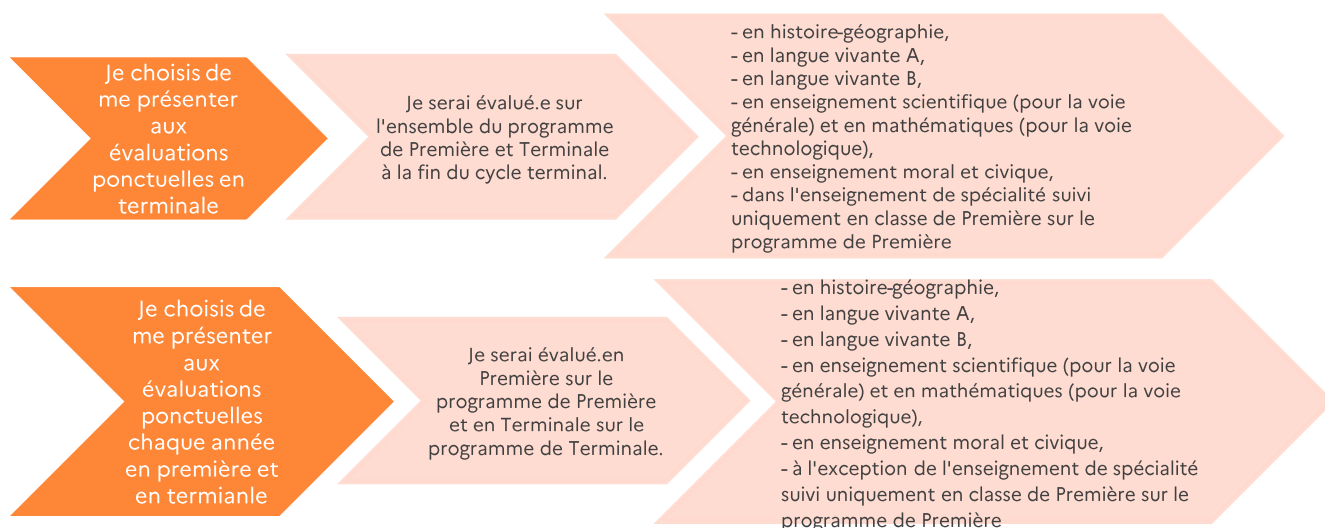
**Enseignements obligatoires :** histoire-géographie, enseignement moral et civique, langue vivante A (LVA), langue vivante B (LVB), enseignement scientifique, spécialité suivie uniquement en classe de première ;

**Enseignements optionnels :** arts, éducation physique et sportive, langue des signes française, langue vivante C (LVC), langues et cultures de l'antiquité (latin ou grec), droits et grands enjeux du monde contemporain.

Les candidats individuels ne sont pas soumis au contrôle continu. Ils devront se présenter à des épreuves ponctuelles au titre des enseignements obligatoires représentant 40% des coefficients (extrait de la [note de service du 28/07/2021](#)).

## MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS RELEVANT DU CC

J'ai la possibilité de choisir entre deux modalités de passation ([note de service du 28/07/2021](#)) :



Le choix est définitif à la clôture de l'inscription et s'applique de façon globale aux enseignements obligatoires et aux enseignements optionnels.

Les évaluations ponctuelles destinées aux candidats individuels sont organisées à la fin de l'année scolaire. Une convocation nominative est mise à la disposition des candidats sur le compte CYCLADES au plus tard 15 jours avant les épreuves.

Par ailleurs, les résultats obtenus aux évaluations ponctuelles de LVA et de LVB permettent la délivrance de l'attestation de langues vivantes.

## LA QUESTION DE L'ABSENTÉISME

Toute absence à une évaluation ponctuelle de la session normale doit être dûment justifiée.

Le justificatif et le formulaire d'inscription aux épreuves de remplacement (**annexe 1**) doivent être adressés **au plus tard trois jours ouvrables après le déroulement de l'épreuve** à :

**[ce.dec3septembre@ac-montpellier.fr](mailto:ce.dec3septembre@ac-montpellier.fr)**

Lorsque l'absence n'est pas dûment justifiée, la notation AB valant zéro est attribuée au candidat pour l'évaluation non subie. En cas d'absence pour cause de force majeure dûment constatée à une évaluation ponctuelle, le candidat individuel est convoqué à une évaluation de remplacement. **Si le candidat ne se présente pas à cette évaluation ponctuelle de remplacement, alors la notation AB valant zéro est attribuée**, afin de calculer le résultat final de l'examen et permettre la délibération du candidat.

## COMPTE UTILISATEUR

Les candidats des classes de Terminale seront préinscrits dans CYCLADES à partir d'une bascule de la base des élèves de 1<sup>ère</sup>. Il vous appartient, si vous avez déjà un compte CYCLADES de Première, de vous inscrire avec ce compte afin de conserver les notes aux épreuves subies.

► Type de candidature

Situation à l'inscription \* : Votre candidature a été initialisée à partir de celle de 1<sup>ère</sup> de la session précédente. (I)

Catégorie du candidat \* : INDIVIDUEL

Catégorie du candidat en 1<sup>ère</sup> \* : INDIVIDUEL

### RAPPEL IMPORTANT

- **Ne peuvent être inscrits en Terminale que les candidats ayant subi les épreuves de 1<sup>ère</sup> ou étant âgés d'au moins 20 ans en 2025.**
- Les candidats scolaires de 1<sup>ère</sup> ou redoublants de Terminale ayant décidé de s'inscrire sous le statut individuel devront utiliser les identifiants de connexion qui leur ont été remis lors de l'inscription en 1<sup>ère</sup>. **En cas de perte, vous devez vous rapprocher de votre établissement.**

### ➤ J'ai déjà un compte candidat CYCLADES :


- Je me connecte directement sur [CYCLADES](#).

### POINT DE VIGILANCE

- **Si vous avez déjà un compte CYCLADES (inscription en 1<sup>ère</sup> en 2025 ou redoublant de Terminale 2025), une inscription pour la session 2026 existe déjà. Elle est « à compléter » :**



2022

 **BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE**  
Sciences et technologies de la santé et du social  
ACADÉMIE DE MONTPELLIER Établissement :  
INDIVIDUEL MONTPELLIER(03400038)

N° : 002

**À compléter**

### ➤ J'ai un compte candidat CYCLADES mais j'ai oublié le mot de passe :

- J'accède à [CYCLADES](#),
- Je saisis mon identifiant (adresse mail pour les candidats individuels et identifiant au format **prénom.nom** pour les candidats précédemment scolaires),
- Je clique sur « *mot de passe oublié* » pour réinitialiser mon mot de passe.

### ➤ Je n'ai jamais eu de compte candidat CYCLADES :

- Je me connecte sur le portail d'inscription [CYCLADES](#) de l'académie de Montpellier,
- Je clique sur « *Je n'ai pas de compte* »,
- Je saisis toutes les informations demandées.

Il faut cliquer sur l'onglet de la session 2026 (sinon la page ne s'ouvrira pas) puis sur mon inscription, sur « modifier » en bas de page. Il faut ouvrir tous les onglets (« suivant »), modifier les informations le cas échéant puis « enregistrer ».

- ↳ L'adresse mail est l'identifiant du compte ; il ne peut y avoir qu'un seul compte candidat par mail.
- ↳ Le mot de passe doit comporter au moins une majuscule, une minuscule et un caractère spécial. Le nombre de caractères doit être compris entre 8 et 20.
- ↳ Si vous aviez un compte CYCLADES en 1ère, un bouton avec la mention **À compléter** apparaît sur l'écran d'accueil de l'application. Il faut l'utiliser pour l'inscription en Terminale pour permettre la bonne remontée de vos données de l'année précédente.

- ↳ Un mail d'activation est ensuite envoyé à l'adresse mail que j'ai renseignée : je clique sur le lien d'activation **dans les 48h suivant la réception** (je vérifie également mes spams).
- ↳ Je peux alors me connecter à l'aide de mon adresse mail et de mon mot de passe.

## MON INSCRIPTION

- ↳ Je clique sur le menu **M'inscrire**.
- ↳ Je choisis l'examen (Épreuves anticipées ou Baccalauréat général/technologique), la session 2026, l'académie de Montpellier et je valide.

- ↳ Pour les candidats de la zone ASIE/PACIFIQUE, je choisis ASIE/Australie.
- ↳ La voie technologique n'est pas proposée dans les centres ouverts à l'étranger sauf la série STMG qui n'est possible qu'en INDE, à PONDICHERY.

- ↳ Je complète ou je vérifie l'ensemble des onglets :
  - Identification,
  - Infos candidature,
  - Qualification,
  - Épreuves,
  - Récapitulatif,
  - N° inscription.

## INFO CANDIDATURE

- ↳ Je renseigne la catégorie candidat qui me correspond : **individuel** et **département** (**attention, vous êtes convoqué dans la zone géographique choisie**).

- ↳ Cette étape est importante, car elle détermine la nature de mon évaluation.

- ↳ J'indique si je demande un aménagement de mes épreuves.

Pour toute demande de renseignements relatifs aux aménagements, il conviendra d'envoyer un courriel à l'adresse suivante :  
[ce.amenagementbac@ac-montpellier.fr](mailto:ce.amenagementbac@ac-montpellier.fr)

- ↪ Le nouveau formulaire de demande d'aménagements est téléchargeable sur le site académique (onglet « examens » puis « Handicap et aménagements d'épreuve »).
- ↪ **Les aménagements d'épreuves doivent être demandés par le candidat avant le 12 décembre 2025.**
- ↪ **Un candidat souffrant d'un handicap permanent connu au moment de l'inscription à l'examen et qui souhaite demander un aménagement d'épreuves doit renseigner par « OUI » la rubrique « Handicap » sur l'application d'inscription CYCLADES. Cela ne constitue néanmoins pas une demande d'aménagement.**
- ↪ Les candidats avec handicap temporaire au moment des épreuves devront compléter un document qui sera mis en ligne dans le courant du mois de mars 2026.

## QUALIFICATION

- ↪ Je renseigne ma voie : générale ou technologique (précision de la série technologique).

## ÉPREUVES

- ↪ Je renseigne les **3 enseignements de spécialité** en fonction de la modalité de passation choisie (au choix pour le baccalauréat général ou associés à la série d'inscription pour le baccalauréat technologique).
- ↪ Je renseigne les choix de langue pour la LVA et la LVB.

### POINT DE VIGILANCE

**Il n'est pas possible de permuter la LVA et la LVB en cours d'année de terminale, ou bien entre la classe de 1<sup>ère</sup> et celle de Terminale.**



- ↪ Je renseigne mes choix de **2 disciplines pour l'EPS** ou, le cas échéant, mon inaptitude partielle ou totale à l'EPS. Le certificat d'inaptitude en éducation physique et sportive est à télécharger sur le site de l'académie de Montpellier et à joindre impérativement à la confirmation d'inscription.
- ↪ Si je redouble, je peux bénéficier de conservation/bénéfices de notes (Article du code de l'éducation [D. 334-13](#) pour la voie générale et [D. 336-16](#) pour la voie technologique). Attention, elle est automatique si j'utilise mon compte 2025, je dois donc signaler sur ma confirmation d'inscription en rouge si je ne souhaite pas avoir le bénéfice des notes et joindre obligatoirement l'**annexe 2 – Formulaire de renonciation au bénéfice de notes**.
- ↪ Je peux bénéficier de dispenses d'épreuves si je suis déjà titulaire d'un baccalauréat ([arrêté du 14 mai 2020](#)) ou si je change de voie ou de série ([arrêté du 6 novembre 2019](#)). Les dispenses seront mises à jour automatiquement dans CYCLADES lorsque j'aurai sélectionné ma situation.

↪ Le choix de la conservation, du bénéfice de notes ou de la dispense d'épreuves ne permet pas l'obtention de mention à l'examen.

- ↪ Je peux renseigner **1 ou 2 choix d'enseignements optionnels** ([bulletin officiel N°41 du 4 novembre 2021](#)).

## RÉCAPITULATIF

Je dois valider mon inscription sur le portail CYCLADES en ligne. Cette validation vaut signature et entraînera la génération du récapitulatif d'inscription.

- ↪ Cet onglet affiche toutes les informations saisies précédemment.
- ↪ Je dois cliquer sur le bouton **Enregistrer** pour terminer mon inscription.

## NUMÉRO D'INSCRIPTION

- ↪ Je prends en note mon numéro de candidat.
- ↪ Je peux éditer ma confirmation en cliquant sur **Visualiser/Imprimer**.
- ↪ Ma confirmation d'inscription est également disponible dans **Mes documents**.

## CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Une fois ma confirmation d'inscription imprimée, je vérifie et corrige les erreurs éventuelles dans CYCLADES, tant que la période des inscriptions est ouverte.

↪ Il est de la responsabilité du candidat de vérifier attentivement cette confirmation d'inscription et notamment les éléments suivants :

- Nom et prénom(s),
- Date et lieu de naissance,
- Adresse postale valide dans l'académie de Montpellier,
- Adresse mail et numéro de téléphone en France,
- Département,
- Baccalauréat, spécialités et, le cas échéant, options facultatives choisies,
- Épreuves obligatoires et ordre des langues LVA/LVB,
- Conservation de notes.

↪ Si nécessaire, les informations devront être corrigées en rouge sur la confirmation d'inscription.

Pour finaliser mon inscription, j'envoie **par courrier postale au plus tard le 15 novembre 2025, cachet de la poste faisant foi**, ma confirmation d'inscription vérifiée, datée, signée et les pièces justificatives listées ci-après à :

**RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER**  
**DEC 3 - Inscription au BGT**  
**31 rue de l'Université**  
**34064 Montpellier cedex 2**

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

- ↪ Une photocopie lisible de ma pièce d'identité (CNI, passeport ou carte de séjour en français),
- ↪ Une photocopie de l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) si je suis de nationalité française, ou si je possède la double nationalité.

### À défaut :

- Pour les candidats seulement convoqués à la JDC, l'attestation établie par leur centre du service national de rattachement les plaçant provisoirement en règle au regard de leurs obligations de service national,
  - Ou pour les candidats non encore convoqués à la JDC, l'attestation de recensement délivrée par la mairie,
  - Ou pour les candidats exemptés de la JDC, l'attestation individuelle d'exemption.
- ↳ Pour les candidats présentant une inaptitude totale ou partielle, le certificat médical d'inaptitude à la pratique d'éducation physique et sportive à télécharger sur le site de l'académie de Montpellier.
- ↳ Tout autre document demandé selon ma situation (ex : relevé de notes d'un baccalauréat obtenu lors d'une session précédente, dernier relevé de notes pour les candidats précédemment inscrits dans une autre académie...).

↳ **Tout dossier non parvenu au bureau du baccalauréat dans les délais impartis entraînera l'annulation de l'inscription.**

- Au-delà de la fermeture, les modifications (suite à des erreurs de saisie concernant votre identité ou parce qu'il ne vous a pas été possible de saisir une dispense liée à un aménagement ou à l'EPS) seront effectuées par nos services.
- Vous pouvez nous indiquer les modifications avec la confirmation d'inscription **modifiée en rouge**, au plus tard le 9 janvier 2026, par mail à l'adresse suivante : [ce.decinscription@ac-montpellier.fr](mailto:ce.decinscription@ac-montpellier.fr)

## CONVOCATION AUX ÉPREUVES

- Vous serez averti par mail de la mise à disposition d'un ou plusieurs documents dans votre espace candidat vous indiquant les dates, les horaires et les lieux d'épreuves.

## RÉSULTATS ET RELEVÉS DE NOTES

- Les informations concernant les résultats du premier groupe de l'examen du baccalauréat seront consultables sur le site de l'académie de Montpellier. Les résultats présentés sur cette page ne peuvent servir de justificatif d'obtention du baccalauréat.
- **Votre relevé de notes officiel, signé et tamponné au format PDF sera disponible dans votre espace candidat CYCLADES dès la publication des résultats. Vous devez conserver précieusement ce document qui vous servira pour votre inscription dans l'enseignement supérieur.**

### PASSAGE D'UN STATUT SCOLAIRE EN 1<sup>ÈRE</sup> À UN STATUT INDIVIDUEL EN TERMINALE

Si un candidat scolaire en classe de première présente le baccalauréat l'année suivante au niveau de la classe de terminale sous statut individuel, alors ses moyennes annuelles de classe de première sont prises en compte **s'il choisit de présenter les évaluations ponctuelles uniquement sur le programme de terminale**. Il peut aussi choisir de renoncer à ses moyennes de la classe de première : **il doit dans ce cas s'inscrire sur le programme du cycle terminal** pour l'ensemble des évaluations ponctuelles et présenter une évaluation ponctuelle sur le programme de première de l'enseignement de spécialité non poursuivi.

Quel que soit le choix du candidat concernant les évaluations ponctuelles, **il conserve les notes obtenues aux épreuves anticipées**.

### PASSAGE DE LA VOIE GÉNÉRALE VERS LA VOIE TECHNOLOGIQUE

Les candidats au baccalauréat technologique qui ont été scolarisés immédiatement avant leur classe de terminale dans une classe de première ou de terminale de la voie générale :

- ✦ Font valoir les notes obtenues aux épreuves anticipées de français et de mathématiques relatives à la voie générale ;
- ✦ Sont dispensés de présenter une moyenne annuelle de leurs résultats pour la classe de première au titre du contrôle continu dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en première, et en mathématiques. **La moyenne annuelle des résultats obtenus en classe de première pour l'enseignement commun d'enseignement scientifique et l'enseignement de spécialité suivi uniquement en première ne sont pas prises en compte pour la note finale de baccalauréat du candidat.**

### PASSAGE DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE VERS LA VOIE GÉNÉRALE

Les candidats au baccalauréat général qui ont été scolarisés immédiatement avant leur classe de terminale dans une classe de première ou de terminale de la voie technologique :

- ✦ Font valoir les notes obtenues aux épreuves anticipées de français et de mathématiques relatives à la voie technologique ;
- ✦ Sont dispensés de présenter une moyenne annuelle de leurs résultats pour la classe de première au titre du contrôle continu dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en première, et en enseignement scientifique. **La moyenne annuelle des résultats obtenus en classe de première pour l'enseignement commun de mathématiques et l'enseignement de spécialité suivi uniquement en première ne sont pas prises en compte pour la note finale de baccalauréat du candidat.**

### CHANGEMENT DE SÉRIE EN VOIE TECHNOLOGIQUE

Les candidats au baccalauréat général qui ont été scolarisés immédiatement avant leur classe de terminale dans une classe de première ou de terminale d'une autre série technologique :

- ✎ Font valoir les notes obtenues aux épreuves anticipées de français et de mathématiques relatives à la série technologique présentée initialement ;
- ✎ Sont dispensés de présenter une moyenne annuelle de leurs résultats pour la classe de première au titre du contrôle continu dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en première.

## PASSAGE DE LA VOIE PRO VERS LA VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE

Les candidats au baccalauréat général ou technologique qui ont été scolarisés immédiatement avant leur classe de terminale dans une classe de la voie professionnelle :

- ✎ Sont dispensés de présenter une moyenne annuelle de leurs résultats pour la classe de première. **La note d'évaluation chiffrée des résultats du candidat porte uniquement sur l'année de terminale général ou technologique.** Ils peuvent également, sur leur demande, être dispensés des épreuves anticipées de français et de mathématiques.
- ✎ Sont dispensés, sur leur demande, de présenter leurs résultats en langue vivante B (LVB) pour le cycle terminal, s'ils ont été scolarisés immédiatement avant leur classe de terminale dans une classe de la voie professionnelle dans laquelle la LVB n'est pas un enseignement obligatoire. **Les candidats bénéficiant de cette dispense sont autorisés à choisir une langue vivante C (LVC), à condition qu'elle ne fasse pas partie des langues pouvant être choisies au titre d'une langue obligatoire.**

## INTERRUPTION AU COURS DU CYCLE TERMINAL

Les candidats individuels n'ayant pas présenté les épreuves du baccalauréat l'année suivant leur présentation des épreuves anticipées en cas de force majeure ou de résidence à l'étranger dûment justifiée, **conserveront pour une durée d'un an les notes des épreuves anticipées et celles obtenues aux évaluations ponctuelles présentées sur le programme de première.**

## RÉINSCRIPTION APRÈS UN ÉCHEC AU BACCALAURÉAT

Après un échec au baccalauréat, le candidat conserve les notes de contrôle continu de niveau première acquises l'année précédant l'échec à l'examen. En revanche, il ne conserve pas les moyennes annuelles de la classe de terminale. **La conservation des notes de contrôle continu de niveau première s'applique également en cas d'interruption d'une année après un échec au baccalauréat pour un cas de force majeure ou dans le cadre d'une mobilité internationale.** En outre, il peut demander à conserver le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10 qu'il a obtenues à chacune des épreuves terminales du premier groupe, à savoir :

- ✦ Les épreuves anticipées ;
- ✦ Les deux épreuves de spécialité ;
- ✦ L'épreuve de philosophie ;
- ✦ L'épreuve du « Grand Oral ».

Cette possibilité lui est offerte **dans la limite des cinq sessions qui suivent la première session** à laquelle il s'est présenté. La conservation de notes n'entraîne pas systématiquement une dispense d'assiduité aux cours concernés pour les candidats scolaires.

**Le bénéfice et la conservation des notes est automatique dans CYCLADES si le dossier a été initialisé à partir de celui de l'année précédente.**

Si le candidat ne souhaite pas conserver ses notes, il doit le signaler lors de son inscription (en l'indiquant en rouge sur la confirmation d'inscription signée), et ce, pour chacune des cinq sessions suivant la première à laquelle il s'est présenté. Il doit également remplir obligatoirement **l'annexe 2 – Formulaire de renonciation au bénéfice de notes**, qui devra être jointe à sa confirmation d'inscription. **Un candidat qui renonce à la conservation de ses notes d'épreuves terminales ou qui n'en fait pas la demande ne peut revenir sur cette décision.**

### POINT DE VIGILANCE



- ✦ Il n'est possible de conserver que les notes obtenues au 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves, sont donc exclues les notes acquises aux épreuves de second groupe.
- ✦ Les candidats qui conservent le bénéfice de notes ne peuvent prétendre à une mention.

## RÉINSCRIPTION APRÈS PLUSIEURS ÉCHECS AU BACCALAURÉAT

Les notes de contrôle continu de la classe de 1<sup>ère</sup> ne peuvent être conservées que sur la session suivant l'échec au baccalauréat, sauf cas d'interruption justifiée d'une année. Au-delà de ce délai d'une année, les notes de contrôle continu de la classe de 1<sup>ère</sup> ne sont pas conservées, auquel cas le candidat :

- ✎ Perd l'intégralité de ses notes obtenues en classe de 1ère ;
- ✎ Présente à la même session du baccalauréat les épreuves terminales, y compris les épreuves anticipées et l'enseignement de spécialité non poursuivie (SNP) :
- ✎ Fait valoir, pour les autres enseignements relevant du contrôle continu, ses moyennes annuelles obtenues pendant son année de terminale, affectées des coefficients du cycle terminal.

**Le contrôle continu de Terminale n'est jamais conservé, sauf dans le cadre d'un étalement de session.**

## RÉINSCRIPTION APRÈS UN SUCCÈS AU BACCALAURÉAT

Les candidats déjà titulaires d'un baccalauréat général ou technologique peuvent demander à faire valoir des dispenses au titre de leur diplôme précédemment obtenu.

S'agissant plus particulièrement des candidats titulaires d'un baccalauréat général ou technologique obtenu à compter de la session 2021 :

- ✎ Les candidats sont dispensés des évaluations relevant du contrôle continu ;
- ✎ Les candidats **titulaires d'un baccalauréat général** sont dispensés des épreuves terminales de français, de philosophie et du Grand Oral ;
- ✎ Les candidats **titulaires d'un baccalauréat technologique** sont dispensés de l'épreuve terminale de français, du Grand Oral et de l'épreuve terminale de philosophie **lorsqu'ils sont candidats à un autre baccalauréat technologique.**

**Les candidats titulaires d'un baccalauréat général ou technologique obtenu à compter de la session 2027 sont en outre dispensés de l'épreuve anticipée de mathématiques.**

Au moins un des deux enseignements de spécialité choisi par les candidats au baccalauréat général doit être différent de ceux passés par les candidats pour le baccalauréat dont ils sont titulaires.

Les candidats au baccalauréat technologique, déjà titulaires d'un baccalauréat technologique et se présentant dans la même série dont ils sont titulaires, doivent choisir un enseignement spécifique différent de celui dont ils sont titulaires.

Les candidats faisant valoir ces dispenses ne peuvent obtenir une mention au baccalauréat.

Les candidats déjà titulaires d'un baccalauréat peuvent également représenter l'ensemble des épreuves. De plus, ils peuvent demander à conserver les notes obtenues aux épreuves anticipées l'année suivant leur réussite.

## ✦ FICHE REPÈRE N°5 – ÉPREUVES DE PREMIÈRE (DÉROGATIONS ET CONSERVATION DES NOTES)

### LES DÉROGATIONS POUR LES ÉPREUVES DE PREMIÈRE

Certaines situations limitatives, mentionnées dans le tableau ci-dessous, permettent à un candidat au baccalauréat de présenter les épreuves anticipées en même temps que les épreuves terminales.



#### 👉 Candidat pouvant bénéficier d'une dérogation pour subir les épreuves de première au cours de l'année de Terminale :

SITUATION DU CANDIDAT	PIÈCE(S) À FOURNIR
Candidat âgé de 20 ans au 31 décembre de l'année de l'examen	Photocopie de la carte d'identité
Candidat ayant un enfant à charge au moment de l'inscription	Photocopie du livret de famille à jour
Candidat de retour en formation initiale	Toute pièce justifiant l'interruption de scolarité
Candidat régulièrement inscrit aux épreuves anticipées qui n'aurait pu subir ces épreuves ou ne les aurait que partiellement subies à la session normale et à la session de remplacement en cas d'absence justifiée liée à un événement indépendant de sa volonté	Document justifiant l'absence involontaire ou le cas de force majeure (certificat médical si raison de santé)
Candidat résidant temporairement à l'étranger au niveau de la classe de 1 <sup>ère</sup> . Candidat résidant de façon permanente à l'étranger où il n'y a pas de centre d'examen, ou un centre d'examen trop éloigné de sa résidence	Attestation de résidence délivrée par le consulat
Candidat ayant échoué au baccalauréat général ou technologique et se présentant à nouveau	Photocopie du relevé de notes du baccalauréat de la dernière session présentée
Candidat ayant subi les épreuves anticipées de 1 <sup>ère</sup> qui ne s'est pas inscrit au baccalauréat l'année suivante	Photocopie du relevé de notes de 1 <sup>ère</sup> et justificatif de la non inscription à la session normale suivante du baccalauréat
Candidat titulaire d'un baccalauréat général ou technologique ou professionnel, ou du brevet de technicien ou technicien agricole	Photocopie du diplôme ou attestation de réussite
Candidat titulaire d'un diplôme étranger sanctionnant des études d'un niveau et d'une durée comparables à ceux des études secondaires françaises	Photocopie du diplôme étranger et du relevé de notes
Candidat ayant changé de voie ou de série au niveau de la classe Terminale et n'ayant pas subi les épreuves anticipées	Photocopie du relevé de notes de la dernière session présentée

👉 Les candidats pouvant bénéficier de la conservation des notes d'épreuves de première :

SITUATION DU CANDIDAT	PIÈCE(S) À FOURNIR
Candidat titulaire ou ayant échoué à un baccalauréat général ou technologique, qui se présente à la session consécutive à son succès ou à son ajournement, dans la même voie ou dans une autre voie	Photocopie du relevé de notes de la session précédente
Candidat régulièrement inscrit au baccalauréat, mais qui n'aurait pu subir aucune des épreuves à la session normale et à la session de remplacement, en cas d'absence justifiée liée à un événement indépendant de sa volonté, conserve pour la session suivante les notes des épreuves anticipées	Photocopie du relevé de notes des épreuves anticipées et pièces justificatives de l'absence involontaire ou du cas de force majeure, pour chacune des deux sessions (certificat médical si raison de santé)
Candidat résidant temporairement à l'étranger après avoir subi les épreuves anticipées, pour l'une des deux sessions qui suivent	Photocopie du relevé de notes des épreuves anticipées et attestation de résidence à l'étranger
Candidat concerné par la conservation des notes (cf. ci-dessus), sollicitant le bénéfice de la conservation de notes (pour cinq sessions consécutives au 1 <sup>er</sup> échec), à condition que celles-ci soient égales ou supérieures à 10/20	Relevé de notes de la dernière session du baccalauréat présentée



# ANNEXE ① – FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE REPLACEMENT 2026

 <b>ACADÉMIE DE MONTPELLIER</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS 31 RUE DE L'UNIVERSITÉ 34064 MONTPELLIER - CEDEX 2  <a href="mailto:ce.dec3septembre@ac-montpellier.fr">ce.dec3septembre@ac-montpellier.fr</a>
--	--

## À COMPLÉTER PAR LE CANDIDAT SOUHAITANT S'INSCRIRE AUX ÉPREUVES DE REMPLACEMENT

**ATTENTION : DOCUMENT À ENVOYER PAR LE CANDIDAT IMPÉRATIVEMENT DANS LES  
72 HEURES MAXIMUM APRÈS L'ÉPREUVE CONCERNÉE**

<b>JE SOUSSIGNÉ(E)</b> Nom et prénom : _____ Date et lieu de naissance : _____ Numéro candidat : _____ Établissement d'inscription : _____ Numéro de téléphone : _____ Adresse mail : _____ Voie de l'examen (générale ou technologique) : _____
<b>DÉCLARE N'AVOIR PAS PU ME PRÉSENTER</b> Aux épreuves suivantes : _____ Pour une raison de force majeure dûment justifiée ci-après : _____ <b>Ci-joint les pièces justificatives de l'absence et copie de la convocation aux épreuves.</b>
L'inscription aux épreuves de remplacement est possible <b>uniquement</b> pour les épreuves terminales ponctuelles non présentées. Cette demande fera l'objet d'une instruction par les services de la DEC. Si la demande est acceptée, la convocation sera mise à disposition dans l'espace candidat Cyclades dans le courant du mois de juillet 2026.  Fait à _____ le _____ Signatures du candidat et/ou de son représentant légal si candidat mineur :

 <b>ACADÉMIE DE MONTPELLIER</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS 31 RUE DE L'UNIVERSITÉ 34064 MONTPELLIER - CEDEX 2  <a href="mailto:ce.decinscription@ac-montpellier.fr">ce.decinscription@ac-montpellier.fr</a>
--	--

## À COMPLÉTER PAR LE CANDIDAT REDOUBLANT SOUHAITANT RENONCER À UN BÉNÉFICE DE NOTES

**DOCUMENT À JOINDRE À LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION DU  
CANDIDAT REDOUBLANT**

<b>JE SOUSSIGNÉ(E)</b> Nom et prénom : _____ Date et lieu de naissance : _____ Numéro candidat : _____ Établissement d'inscription : _____ Numéro de téléphone : _____ Adresse mail : _____ Voie de l'examen (générale ou technologique) : _____
<b>DÉCLARE VOULOIR RENONCER AU BÉNÉFICE DE NOTES POUR LA OU LES ÉPREUVE(S) TERMINALE(S) SUIVANTE(S) :</b> <input type="checkbox"/> Épreuve écrite de français <input type="checkbox"/> Épreuve orale de français <input type="checkbox"/> Épreuve(s) de spécialité (préciser) : _____ <input type="checkbox"/> Épreuve de philosophie <input type="checkbox"/> Épreuve du Grand Oral
Conformément aux articles D. 334-13 et D. 336-13, après un échec à l'examen du baccalauréat, les candidats peuvent conserver le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10 qu'ils ont obtenues à chacune des épreuves terminales du premier groupe dans la limite des cinq sessions suivant la première session à laquelle ils se sont présentés. <b>Aucune mention ne peut alors leur être attribuée. La renonciation à un bénéfice de notes est définitive et seules les notes obtenues ultérieurement seront prises en compte pour l'obtention du diplôme.</b>  Fait à _____ le _____  Signatures du candidat et/ou de son représentant légal si candidat mineur :

### DOCUMENT D'IDENTITÉ

- Photocopie lisible de ma pièce d'identité (carte d'identité (recto/verso), passeport ou carte de séjour en français (recto/verso)).

### JOURNÉE DÉFENSE CITOYENNETÉ

- Photocopie de l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) si je suis de nationalité française, ou si je possède la double nationalité, OU
- Attestation établie par leur centre du service national de rattachement les plaçant provisoirement en règle au regard de leurs obligations de service national, OU
- Attestation de recensement délivrée par la mairie, OU
- Attestation individuelle d'exemption.

### CANDIDAT PRÉSENTANT UNE INAPTITUDE TOTALE OU PARTIELLE À LA PRATIQUE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- Certificat médical d'inaptitude à la pratique d'éducation physique et sportive (à télécharger sur le site de l'académie de Montpellier) couvrant l'intégralité de la session 2026

### JUSTIFICATIF POUR UNE PASSATION DES ÉPREUVES À LA FIN DU CYCLE TERMINAL ET SELON LA SITUATION DU CANDIDAT (SE REPORTER À LA PAGE 5 DE CE GUIDE)

- Photocopie du livret de famille à jour, OU
- Photocopie de l'ordre de convocation ou de l'état des services effectués, OU
- Photocopies du dernier contrat de travail et du dernier certificat relatif à la scolarité antérieure, OU
- Photocopie du document justifiant l'absence involontaire ou le cas de force majeure (certificat médical si raison de santé), OU
- Photocopie de l'attestation de résidence délivrée par le consulat, OU
- Photocopie du relevé de notes du baccalauréat de la dernière session présentée, OU
- Photocopies du relevé de note de 1<sup>ère</sup> et du justificatif de la non-inscription à la session normale suivante du baccalauréat, OU
- Photocopie du diplôme ou de l'attestation de réussite, OU
- Photocopie du diplôme étranger et du relevé de notes, OU
- Photocopie du relevé de notes de la dernière session présentée, OU
- Photocopie du relevé de notes de la dernière session du baccalauréat présentée.

Retour des pièces **au plus tard le 15 novembre 2025, cachet de la poste faisant foi.**  
En cas de non réception des pièces justificatives, il vous sera demandé un justificatif de dépôt auprès des services de la poste.

Pour aller plus loin, consulter le site Eduscol en cliquant sur [ce lien](#) ↗